

# Pallu-Martinois

#7 - Bulletin municipal - Juin 2021



COVID



FRANCE SERVICES





**Madame, Monsieur**

**Ce numéro spécial du bulletin municipal a pour objectif de faire un point avec vous sur cette période COVID vue depuis la Municipalité, sur l'ouverture début janvier de l'Espace France Services et sur le Projet de Territoire qui aura été débattu et adopté au conseil municipal dans sa première mouture au moment où vous lirez ces lignes. Un prochain numéro fera un autre point, notamment sur les dossiers et investissements en cours ainsi que sur les manifestations estivales prévues.**

**En ce qui concerne la COVID**, nous savons que la vie est rendue plus difficile pour tout le monde et qu'aucune tranche d'âge n'est épargnée par les privations, à un titre ou un autre. La période est beaucoup plus éprouvante pour les élus également et nous tenons à remercier ici celles et ceux autour de nous qui sont particulièrement impliqués, sans bruit ni publicité pendant cette période charnière. La liste est très longue qu'il nous faudrait énumérer : les membres des commissions qui ont continué leur travail, le conseil qui a siégé régulièrement, les adjoints et leur travail au quotidien, les agents municipaux dévoués. Mais nous souhaitons tout de même citer Fabienne PILLOT-TEXIER qui, à la tête d'un groupe d'élus des cinq communes, pilote le lien avec les personnes seules, en difficulté ou âgées, les recense, téléphone, transmet les demandes pour la vaccination, gère certains déplacements et également Valérie CHEBASSIER qui, elle aussi, avec un groupe d'élus des cinq communes et l'appui des directeurs et de la directrice des écoles, œuvre pour un service scolaire optimum au bénéfice des enfants et des familles. Qu'elles en soient ici toutes les deux remerciées.

Nous ajoutons que les décisions prises n'ont rien de « verticales » ; elles sont le fruit de l'engagement d'une équipe, du travail hebdomadaire très conséquent du Bureau et des Adjoint(e)s. Ainsi, par exemple, à une question posée par M. BRUNEAU, faut-il lui faire observer en guise de réponse que la carte scolaire existe depuis trois ans, qu'elle est mise en œuvre par la commission présidée par Valérie CHEBASSIER, que l'une de ces colistières, Mathilde THOMAS, participe à ces travaux, dans un climat serein et constructif, tout comme les autres membres de son équipe dans les différentes commissions. Simplement pour être informé, il faut être présent, notamment aux votes des comptes administratifs et des budgets, il faut avoir en ligne de mire l'intérêt général et celui de la Commune plutôt que son ambition personnelle. Il ne faut pas considérer que la fin justifie les moyens. Le temps est plus que jamais à l'effort collectif, dans cette phase de construction de notre

commune nouvelle et difficile pour tous en raison de la Covid. Nous ne conduisons donc pas des batailles piccolines contre les manœuvres affaiblissant la Commune, la démagogie et la polémique permanente. Ce qu'il faut pour notre Collectivité c'est du travail de la part des élus, de bonnes idées et de bons arbitrages...!

**Pour l'Espace France Services**, nous vous laissons parcourir les pages qui y sont consacrées. Dans moins d'un an l'accueil du public aura lieu dans un espace réorganisé et beaucoup plus fonctionnel. Un maître mot : Jeunes ou moins jeunes, vous avez une difficulté avec des démarches en lignes, une question concernant les opérateurs et services de l'Etat? Des agents proches de vous, qui vous connaissent, formés, sont à votre disposition à la mairie de VENDEUVRE-DU-POITOU dans l'Espace France Services ainsi que dans vos mairies déléguées pour vous orienter.

**Le projet de territoire est devenu indispensable à plus d'un titre.** Tout d'abord il complète le programme que nous avons élaboré pendant la campagne et il définit une vision de notre commune de Saint-Martin-la-Pallu, du rôle des cinq communes déléguées qui la composent. Mais il est urgent d'en définir rapidement les lignes maîtresses pour apporter des réponses avant fin juin aux Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'élaboration du PLU (Logement social, mobilité, covoiturage...) ainsi qu'à la Communauté de Communes pour la mobilité. Ensuite, après contact avec la Préfecture, nous pensons qu'il servira de base pour la nouvelle contractualisation d'investissement avec l'Etat et la Région, laquelle se fera probablement à l'avenir par le canal intercommunal. Il est donc fondamental pour nous d'avoir des idées précises sur l'organisation de notre commune et de pouvoir faire des propositions construites et légitimes.

**La méthode qui a été retenue est la suivante :**

- Présentation de directions à explorer au conseil municipal du 6 avril afin que les élus puissent s'approprier les thématiques et y réfléchir.
- Proposition d'un projet, dans sa forme primitive, mise en débat et adoption au conseil municipal du 10 mai.
- Présentation publique dès que les conditions le permettront suivie des modifications issues de la concertation avec les administré(e)s.

Ce projet de territoire doit préciser les axes que la commune veut emprunter pour franchir le cap de la transition énergétique et environnementale souhaitée par l'Etat. La mobilité et le haut débit sont des paramètres forts de cette transition mais ils ne sont pas les seuls. Les déplacements doux, les circuits courts, une agriculture respectueuse de l'environnement, les économies d'énergie sur le chauffage et les bâtiments, les énergies renouvelables... sont

des thèmes qu'il faut également aborder avec détermination. Vous trouverez, dans le présent bulletin, différents dispositifs mis en place par le SMASP (POITIERS+CHATELLERAULT + HAUT-POITOU + VALLÉES DU CLAIN) et la Communauté de Communes (Atlas solaire (1), diagnostics énergétiques (2), aide à l'acquisition de vélos électriques (3) ...).

**Un dernier mot concernant la mobilité. La Communauté de Communes du Haut-Poitou vient de prendre cette compétence normalement exercée par la Région et nous nous en réjouissons car nous plaçons depuis longtemps pour l'action dans ce domaine. La mobilité revêt différents aspects qui se traitent à des échelles différentes :**

- La mobilité au sein d'une commune constitue l'échelon de base. Elle doit favoriser des déplacements en mode doux en direction des commerces, des écoles et des mairies.
- La mobilité au sein de la Communauté de Communes doit définir les priorités de déplacement au sein des quatre bassins de vie (Rappelons que le SCoT a défini sur le Haut-Poitou deux pôles secondaires : NEUVILLE-DE-POITOU et VOULLÉ ainsi que deux pôles d'hyper-proximité : MIREBEAU et SAINT-MARTIN-LA-PALLU).
- Au-delà de ce premier cercle territorial, mais en termes non moins importants, se pose le problème des déplacements pendulaires domicile-travail ou domicile-loisirs qui doivent générer à terme moins de gaz à effet de serre. Les transports en commun ne constituant pas une solution réaliste, le covoiturage devra absolument être favorisé. Pour cette étape, seul le SMASP a la force suffisante pour échauffer une réponse à cette question.
- C'est le SMASP également qui pourra traiter des questions de mobilité à une plus grande distance (TOURS, ANGERS, LIMOGES...) fondamentale pour l'économie et l'attractivité de notre territoire.

Nous avons l'obligation de réussir la mutation concernant la mobilité et le haut débit, faute de quoi l'avenir réduira la dynamique de notre territoire. Ce sont les membres qui souffriront en premier et, on le sait bien, c'est le cœur ensuite qui s'affaiblira. La ruralité doit s'organiser pour rester vigoureuse!

**En ce qui concerne la dimension communale, pragmatisme et bon sens doivent guider le choix des élus :** CHARRAIS a un tropisme vers NEUVILLE et VARENNES vers MIREBEAU. Une liaison douce devra voir le jour entre BLASLAY, CHENECHÉ et VENDEUVRE. Chaque fois que cela sera possible il faudra utiliser les voies

existantes (chemins, lignes de chemin de fer...). Un éventuel plan de circulation permettra de définir des liaisons douces sans surcoût excessif mais nécessitera impérativement une étude. Dans le bourg de VENDEUVRE, le cas échéant, il devra faire l'objet d'une concertation et respecter au moins trois conditions (pas de surcoût élevé de recalibrage de voies, modification des habitudes d'un minimum de foyers et surtout le maintien de l'activité de la Place Raoul Péret avec une entrave minimum à la circulation des véhicules).

Veillez accepter, Madame, Monsieur, toute notre considération bien dévouée,

Le Maire, Henri RENAUDEAU  
Les Maires Délégués.

(1) Atlas solaire : consultez [www.mes-aides-energie.fr](http://www.mes-aides-energie.fr)  
(2) Diagnostic énergétique, pour vous aider dans vos démarches, contactez l'Espace Conseil FAIRE : 05 49 61 61 91  
(3) Pour l'acquisition d'un vélo électrique, une aide peut vous être accordée par la Communauté de Communes du Haut Poitou sous certaines conditions. Connectez-vous sur le site [www.cc-hautpoitou.fr](http://www.cc-hautpoitou.fr).

**FAIRE** Un service d'intérêt public pour vos projets de rénovation de l'habitat

Un service d'intérêt public est à votre disposition, pour faciliter votre réflexion, vous aider à construire votre programme de travaux et vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet afin de vous aider à obtenir un logement plus confortable et plus économique.

Portés par l'association SOLHA Vienne, vos conseillers FAIRE sont présents sur le territoire de votre communauté de communes et vous accueillent lors de permanences sur rendez-vous (plus d'informations sur notre totem d'informations dans votre mairie). Ce service d'intérêt public vous permet de bénéficier de conseils neutres gratuits et indépendants.

**Liste des aides financières 2021 pour les propriétaires occupants :**  
(l'ensemble des conditions à respecter sont à valider avec votre conseiller FAIRE avant signature des devis)

- **Programme « Habiter Mieux Sérénité » de l'Anah** (Agence nationale de l'habitat) : Subvention de 35% ou 50% (calculée jusqu'à 20 000 € de travaux HT) avec un second niveau de subvention de 10% calculé sur le montant HT des travaux (plafond variable en fonction des revenus) et dispositif cumulable avec une subvention de 10% calculé sur le montant HT des travaux (plafond variable en fonction des revenus). Dispositif pour les ménages aux revenus modestes et très modestes.
- **MaPrimeRénov'** : Aides forfaitaires en fonction des types de travaux et des tranches de revenus (depuis le 1<sup>er</sup> octobre le dispositif est ouvert à l'ensemble de la population).
- **Action Logement** : Jusqu'à 20 000 € de subventions pour la rénovation globale, modeste et très modeste. Plusieurs conditions particulières à respecter.
- **Les aides des fournisseurs d'énergie** (dispositif CEE : Certificat d'Économie d'Énergie) : Primes variables en fonction du fournisseur d'énergie et des travaux à réaliser. Tous les travaux d'économies d'énergie sont éligibles.
- **Coup de pouce économies d'énergie** (prime liée au dispositif des CEE mais avec des primes beaucoup plus importantes pour les particuliers) : Prime concernant uniquement certains travaux.
- **Nouveau** : Une aide forfaitaire est maintenant disponible pour la rénovation globale.
- **Chèque énergie** : Subventions variables en fonction de votre classe de retraite et des travaux à réaliser.
- **TVA à taux réduit** : TVA à 5,5% ou 10% en fonctions des travaux.
- **PTZ (Prêt à Taux Zéro)** : Pour financer l'acquisition d'un logement à rénover pour les primo-accédants.
- **Eco PTZ (Eco Prêt à Taux Zéro)** : Pour un montant maximum emprunté de 30 000 € remboursable sur 15ans (nouveau 2019 plus d'obligation de réaliser un bouquet de travaux).

Si vous êtes propriétaire bailleur ou locataire les dispositifs et les conditions d'obtentions sont différentes il nous vous préconisons de contacter en amont votre conseiller FAIRE.

**ATTENTION : Ces aides ne sont pas toutes cumulables et ne répondent pas aux mêmes critères d'éligibilité.**

Pour connaître votre éligibilité aux différents dispositifs contactez votre Espace Conseil FAIRE locale :

**05 49 61 61 91**

Plus d'informations sur : <https://www.faire.gouv.fr/>

Logos : République Française, Anah, Nouvelle-Aquitaine, SOIHA, Haut-Poitou.



Comme annoncé dans le précédent bulletin un Espace France Services a été créé au sein de la commune de Saint-Martin-la-Pallu. Cet espace ouvert le 1<sup>er</sup> janvier a été inauguré par Madame Castelnoy, Préfète de la Vienne le 10 mars dernier. Il a pour mission de faciliter et de simplifier la relation des usagers avec les services publics.

Il est situé provisoirement dans les locaux de la mairie de Vendeuve-du-Poitou, 15 route de Lençloître.

**OUVERT :**

- le lundi de 9h à 18h
- les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

N'hésitez pas à vous y rendre pour toute difficulté rencontrée dans vos démarches administratives, pour vous aider à constituer vos dossiers, pour créer une adresse mail... Trois agents spécialement formés sont là pour vous apporter les conseils nécessaires.

Nous mettons gratuitement à votre disposition: ordinateur, scanner, imprimante, système de visioconférence.

Nous pouvons vous aider en toute confidentialité pour les dossiers tels que :

- 🗑️ Déclaration d'impôts
- 👤 Pôle emploi (consulter les offres, déposer une candidature...)
- 🏠 CAF (allocation logement, demande de logement social...)
- 🏥 Assurance maladie (prise de rendez-vous en ligne, consultation de son compte Ameli...)
- 📄 Retraite (CNAV, CARSAT, MSA...)
- Mission locale (CV...)
- Prise de rendez-vous pour les Cartes Nationales d'Identité ou les passeports.

De nouveaux services seront ajoutés au fur et à mesure des besoins.

Pour solutionner un dossier complexe, si nécessaire, un rendez-vous en visioconférence sera organisé pour vous permettre de poser vos questions.

Pour toute démarche n'oubliez pas de vous munir de votre adresse mail ainsi que de votre mot de passe et de toute référence relative au dossier.



**LA COMMUNE NOUVELLE**  
SAINT-MARTIN-LA-PALLU

Le présent projet a été présenté pour adoption au Conseil Municipal du 10/05/2021. Il a pour but de définir les lignes de force de l'action publique de SAINT-MARTIN-LA-PALLU pour la prochaine décennie et prévoir les changements indispensables afin de répondre aux attentes de l'Etat, aux enjeux environnementaux et politiques ainsi que d'inscrire notre commune nouvelle dans le cadre géopolitique actuel. En particulier il s'agit pour le conseil municipal :

- De préparer les modifications importantes relatives aux contraintes environnementales (ressources en eau, mobilité, urbanisme responsable, habitat moins énergivore, circuits courts, nouvelles pratiques agricoles, protection de la biodiversité, énergies renouvelables...)

- D'adapter les orientations communales aux attentes de l'Etat et des documents supra-communales.
- De limiter les déplacements et réduire les consommations en énergie.
- De conserver l'identité de cette ruralité entre la D347 et l'axe Poitiers-Châtellerault.
- De maintenir l'organisation territoriale des cinq communes fondatrices.
- D'occuper une place harmonieuse au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et du canton de JAUNAY-MARIGNY (auquel nous sommes rattachés) lequel dépend de Grand Poitiers.
- De conserver et développer les services à la population.
- De favoriser la vie associative, sa consolidation, son extension, son animation.
- De s'inscrire dans un contexte de labellisations.

**GOVERNANCE ET ARMATURE COMMUNALE**

La commune de SAINT-MARTIN-LA-PALLU souhaite conserver ses mairies déléguées afin de préserver les identités et les points de repère pour leurs habitants.

Elles demeureront ouvertes pour l'accueil des populations dans les domaines de l'urbanisme et de l'état-civil. La mairie de VENDEUVRE-DU-POITOU joue un rôle de centralité avec les fonctions d'administration générale, de gestion du personnel, de comptabilité et suivi budgétaire, d'action sociale, d'instruction de l'urbanisme notamment. Le pôle ESPACE FRANCE SERVICES est un dispositif central essentiel associant les Services de l'Etat, l'ADMR, la MLI, le Service Social. Un bouquet de services est offert à l'ensemble des habitants de SAINT-MARTIN-LA-PALLU et de sa zone de tropisme.

Un cadre général d'organisation territoriale, développé plus longuement ci-après, se présente donc comme suit :

- Les services de bouche et médicaux ainsi que l'artisanat et les PME sont concentrés principalement sur VENDEUVRE-DU-POITOU.
- Les services scolaires sont présents et confortés à CHARRAIS et VENDEUVRE-DU-POITOU.
- Le tissu associatif est soutenu sur l'ensemble des cinq communes déléguées d'égale manière.

Si des regroupements peuvent être opérés, ils seront accompagnés.

- Le pôle d'animation de CHENECHÉ est maintenu et conforté (Bar des 7 Tours). La Commune projette de déplacer la bibliothèque de CHENECHÉ dans l'ancien bâtiment communal près du presbytère pour créer une bibliothèque - ludothèque.
- Le développement urbanistique (Zones AU) se situe essentiellement à VENDEUVRE-DU-POITOU et ETABLES.



## INSERTION DANS LES DISPOSITIFS D'ETAT ET LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE SAINT-MARTIN-LA-PALLU

**Forte d'une histoire remontant au paléolithique, s'appuyant sur l'agriculture, la viticulture et le maraîchage, dans un espace environnemental préservé, avec une tradition commerciale et associative importante, SAINT-MARTIN-LA-PALLU doit conserver son identité tout en répondant aux besoins des nouvelles générations et en continuant à les accueillir.**

Pour cela, aux confins du Haut-Poitou, de Grand Châtelleraut et de Grand Poitiers, incluse dans un canton de Grand Poitiers, et donc en situation géopolitique singulière, elle doit veiller à occuper la place de pôle d'hyper-proximité repérée par le SCoT.

Elle doit insérer son potentiel de réflexion et d'organisation au sein de la Communauté de Communes du Haut-Poitou et du Département de la Vienne en veillant à une équité de répartition des moyens et des services sur le territoire du Haut-Poitou dont elle

est la commune la plus importante en population. De grands pans de compétence ont désormais définitivement quitté le giron communal; c'est notamment le cas de l'eau, de l'économie, de la mobilité prochainement, de l'urbanisme probablement, de l'assainissement à terme...

Vraisemblablement l'investissement pour les infrastructures sera bientôt, via des contrats avec l'Etat et la Région, défini dans le cadre intercommunal.

Ces aspects, géopolitiques d'une part, et contractuel pour l'investissement d'autre part, ne peuvent laisser les responsables politiques indifférents. Ils pensent que seule une réflexion construite et raisonnable à l'échelle d'un territoire de 9 000 hectares, s'appuyant fortement sur le SCoT, le SAGE Clain et les dispositifs d'Etat, peut s'insérer plus facilement dans les dimensions supra-communales.

C'est pourquoi un des axes de ce projet de territoire est de favoriser une insertion harmonieuse dans l'évolution intercommunale de la vie publique locale en défendant les atouts et les spécificités de SAINT-MARTIN-LA-PALLU.

## L'URBANISME, LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE ET L'HABITAT, LES ECONOMIES D'ENERGIE

**Le PLU, en cours d'élaboration, adossé au SAGE et au SCOT, apporte un outil réglementaire pour limiter l'artificialisation des sols, protéger la biodiversité et les ressources en eau notamment. Une densification des bourgs y est favorisée. Les extensions d'urbanisme ont lieu au sein des bourgs de VENDEUVRE, de CHENECHÉ et d'ETABLES.**

La création d'un secteur location type R+1 ou R+2, type THPE-Effinergie, sur l'îlot GANDIN dans le bourg de VENDEUVRE, avec espace vert pour aérer la place Compaing, trop minérale, est envisagée. De même, une opération peut être conduite dans l'ancienne boulangerie sur la place de VENDEUVRE. À ETABLES l'ancienne école élémentaire peut être réhabilitée en logements sociaux avec une construction scolaire neuve. De même des lots peuvent être attribués aux bailleurs sociaux dans le cadre de lotissements nouveaux.

Pour VENDEUVRE-DU-POITOU des liaisons douces de l'école et la mairie à la place Raoul Peret en passant par le plateau, la route de Signy, la place Compaing à végétaliser (bosquets, passages couverts avec de l'ombre, mur végétal, projet de plantation à faire en partenariat avec les écoles) est une orientation retenue par les élus. La création d'un îlot/éco quartier avec un projet global en cœur de bourg (Place Compaing) est une piste retenue. Pour les autres communes des liaisons douces sont envisagées.

Concernant les bâtiments communaux à rénover l'installation de panneaux photovoltaïques sera préconisée, le préau à construire à l'école de VENDEUVRE aura une couverture photovoltaïque. De même, des ombrières sur les parkings (carrefour, salle des fêtes...) sont souhaitables ainsi que des panneaux au sol sur les friches industrielles et anciennes carrières ou décharges inactivées.

### D'autres axes sont empruntés :

- La création d'un marché « consommer mieux » en mêlant circuit court, information pour la rénovation énergétique, atelier zéro déchets... (Voir VII).

- La protection de l'environnement dans le cadre de l'AFAF de VENDEUVRE et la possibilité de réserve foncière communale pour créer des liaisons douces.
- Un programme de liaisons douces dans les bourgs (Voir VI) dont les principes de base sont :
  - La création de voies partagées avec les vélos et/ou piétons (moins coûteuses que les pistes cyclables).
  - L'attention particulière à ne pas entraver la circulation du matériel agricole et des entreprises.
  - La réduction de la vitesse ou de la circulation.
  - La sécurité pour les trajets des familles qui vont à l'école à pied et les assistantes maternelles.

- Entre les communes déléguées, des liaisons douces devront être créées à partir de voies partagées et en utilisant les chemins quand on ne peut pas faire de pistes cyclables en raison du coût élevé (exemple: liaison VENDEUVRE-CHENECHÉ-BLASLAY via les Tours Mirandes).
- Des points d'observation avec panneaux seront créés pour comprendre le territoire (histoire, faune, flore...) en partenariat avec les écoles et la Société Civile. De même des cartes pour informer sur les trajets possibles seront implantées (exemple : les balades de Saint Martin).
- La commune s'inscrira dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.





## LES SERVICES

Le projet de territoire prévoit différents axes :

### Les services scolaires :

- Maintien et développement des trois écoles (CHARRAIS et VENDEUVRE-DU-POITOU).
- Face à la volonté d'artificialisation la plus faible possible des sols, réhabilitation de l'école primaire avec normes THPE-effinergie ou réhabilitation de l'école primaire en habitat THPE-Effinergie. Étude urbanistique d'Étables pour faire un choix.
- Création d'une liaison froide pour l'école de CHARRAIS.
- Accueil des parents et des enfants en mode doux pour l'école de CHARRAIS.
- Réfection de la place de la mairie de CHARRAIS.
- Développement de l'outil informatique pour les trois écoles. D'ores et déjà 22 PC portables, 1 vidéo, 32 tablettes et 2 valises sont en cours de budgétisation ainsi que le financement d'un ENT (Environnement Numérique de Travail).
- Favoriser le ramassage scolaire pour éviter les déplacements de véhicules légers. Service de ramassage à amplifier (Carapatte/ pédibus ? <https://www.ademe.fr/carapatte-caracycle-a-pied-a-velo-vers-lecole>).

### Les services associatifs :

- Soutien au tissu associatif.
- Aménagement de la salle pour tous à Charrais, du presbytère à Vendeuivre.
- Mise à disposition d'une salle associative dans le cadre du projet Espace France Services.

### Les services de la Commune et de l'Etat

Mise en place d'un Espace France Services en tant que porte d'entrée de l'ensemble des services en ruralité : Mairie centrale, Poste, ADMR, MLI, UTISS, Neuf Opérateurs de l'Etat...

### Les services commerciaux, artisanaux et libéraux :

- Soutenir sur Saint Campin et la Place Raoul Peret l'ensemble des services de proximité (de bouche, tabac presse, médical et para médical, notaires...)
- Accompagner sur le Bois de la Grève notamment, l'artisanat et les PME pour répondre aux besoins courants de la population.

### La petite enfance et la jeunesse :

- Dans le cadre de la CCHP, existence du multi-accueil Jean PETIT.
- Dans le cadre de la CCHP, existence de l'Espace Jeunes à VENDEUVRE.
- Dans le cadre de la CCHP, existence du Centre de Loisirs de BLASLAY.

### Les personnes âgées :

- Développer l'attractivité de l'EHPAD communal La Fontaine.
- Créer un lotissement senior (en cours) et favoriser conjointement le concept d'EHPAD hors les murs.
- Programmer un agrandissement de l'EHPAD.

### Les sports :

- Soutien au tissu associatif sportif.
- Promotion des nouvelles activités (pétanque, es-cime...)

- Réhabilitation du complexe sportif et de la halle de tennis de CHENECHÉ.
- Arrosage intégré du terrain de foot.
- Poursuite de l'accueil des activités sportives intercommunales.
- Participation à Terre de Jeux 2024.

### Les services de loisirs. L'action municipale se focalisera sur :

- L'animation communale et associative favorisée et encouragée, notamment avec la mise à disposition du complexe « salle de spectacle-double salle polyvalente ».
- La valorisation numérique et touristique du site des Tours Mirandes, des sites troglodytes de VARENNES,

de l'espace Rimbault de VARENNES. Plus généralement, sous l'égide de la CCHP, qui en a la compétence, le développement du tourisme patrimonial et vert doit être poursuivi et intensifié (Chemin de Saint Martin, vestiges, marais, espaces naturels...)

■ Le maintien d'une médiathèque à VENDEUVRE et la création d'une médiathèque-ludothèque à CHENECHÉ.

■ La mise à disposition d'une double salle polyvalente, salle de spectacles en utilisation complète.

**Les déchets ménagers :** maintien d'une déchèterie sur le Bois de la Grève.

## LA MOBILITÉ (COMMUNALE - CE QUI NE CONSTITUE QU'UNE PARTIE DE LA QUESTION)

Une place essentielle doit être accordée aux liaisons douces dans les bourgs. Dans le cadre de l'étude adoptée de l'aménagement de centre-bourg, une telle voie pour les piétons et les cycles au minimum sera réalisée pour relier la Place Raoul Peret (Vendeuivre) à la zone de Saint Campin dans le cadre d'une voie partagée.

### Les liaisons cyclables doivent être envisagées. Les priorités sont :

- Une liaison VARENNES-BLASLAY-CHENECHÉ-VENDEUVRE avec voie verte entre BLASLAY et CHENECHÉ pour mettre en valeur le chemin de Saint-Martin.
- Une liaison VENDEUVRE-COUTURE.

■ Une liaison VENDEUVRE-SIGNY.

■ Une liaison CHARRAIS-NEUVILLE.

■ Une liaison VARENNES-MIREBEAU.

■ Une liaison CHENECHÉ-CHABOURNAY.

Un plan de circulation dans les bourgs de CHENECHÉ et VENDEUVRE sera élaboré.

Le covoiturage doit être pensé, et organisé, d'un point de vue usagers, au niveau minimum de la CCHP, plus probablement du SMASP (comprenant le couple GP-CCHP). Des aires de covoiturages doivent être positionnées. Sur SAINT-MARTIN-LA-PALLU, pour l'axe D757, une telle aire sera positionnée à Saint Campin (ex terrains RUSSELLE).

Par ailleurs une aire de covoiturage est déjà implantée à ETABLES.



## L'AGRICULTURE

**Historiquement la commune a toujours eu un territoire tourné vers l'agriculture et façonné par celle-ci. Il s'agit donc de dresser un bilan du paysage agricole et de définir les points forts mais aussi les difficultés afin de mettre en place une politique agricole communale dynamique et ambitieuse.**

Dans ce contexte, la Commune réaffirme son attachement au soutien de l'agriculture traditionnelle dans ses formes actuelles: maraîchage, céréaliculture, viticulture.

La préservation de la qualité est un axe de base et un enjeu important pour le monde agricole.

Dans son projet pour l'avenir, la Commune souhaite également donner une impulsion nouvelle à une agriculture respectueuse de l'environnement et développant des circuits courts. A partir d'un questionnaire, dont la vocation est de valoriser les atouts historiques du maraîchage et de la viticulture, les agriculteurs sont invités à se fédérer, à partager leurs idées et à s'insérer dans le dispositif imaginé par la commune. Afin de définir des projets novateurs, la commune s'appuiera sur l'échelon intercommunal en s'insérant dans les propositions comme le Plan Alimentaire Territorial piloté par Grand Poitiers, et le Drive fermier porté par la Chambre d'Agriculture.

Pour que l'agriculture réponde aux nouvelles attentes de la population, la consommation des produits locaux pourra être encouragée par différentes actions comme la création d'un magasin de producteurs sur la zone de Saint Campin doublée d'une plateforme internet permettant à la population de consommer différemment. Une deuxième zone décentralisée pour couvrir l'ensemble de territoire pourrait être ouverte dans un deu-

xième temps (point de dépôt, camion ambulant, boîtes 24/24...).

Une action concernant l'agrotourisme devrait voir le jour : mise en place de marchés de producteurs (organisés par la commune ou la Chambre d'Agriculture) et la création de circuits à la découverte des producteurs de la commune (circuits pédestres, viti rando).

La consommation en circuits courts sera également facilitée par différents dispositifs comme la mise en place d'une liaison froide entre le service de restauration de l'école de VENDEUVRE et celle de CHARRAIS.

Pour intégrer la politique agricole dans le long terme, la commune se donne comme objectif de préserver l'espace agricole grâce au PLU, de l'harmoniser avec l'aménagement du territoire et de garantir la densité des exploitations en assurant le renouvellement des anciennes générations d'agriculteurs. Pour ce dernier point elle souhaite vivement que des dispositifs soutenant l'installation de nouveaux exploitants soient renforcés.

L'agriculture étant étroitement liée à l'environnement, la commune souhaite accompagner les agriculteurs qui s'insèrent dans une démarche de production respectant la nature et la biodiversité. Cet accompagnement sera notamment fait dans le cadre de la labellisation entre autres de la commune (Label territoire bio engagé : <https://www.interbionouvelleaquitaine.com/fr/presentation/nos-outils/territoire-bio-engage>, Label Zéro résidus de pesticides <https://www.nouveaux-champs.fr/cahier-des-charges/> Labellisation HVE). La gestion de l'eau étant au cœur des préoccupations, celle-ci sera un défi à relever pour permettre de préserver la ressource tout en permettant son utilisation partagée et raisonnée.



## LES ENERGIES RENOUVELABLES

La Commune présente de fortes contraintes techniques (radar de CHERVES), environnementales, architecturales et d'habitat excluant a priori une très

grande partie de sa surface pour l'éolien. Les élus sont très peu favorables aux installations qui impactent le paysage. Il y a donc peu de place pour le développement de cette énergie éolienne.

Un parc photovoltaïque pourrait voir le jour sur le site artificialisé et désaffecté des Bionnes.

## LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA COMMUNICATION

**Des réunions de présentation de ce projet pilotées par les Maires (une pour BLASLAY et VARENNES, une pour CHARRAIS, une pour CHENECHÉ, une pour VENDEUVRE-du-POITOU NORD, une pour VENDEUVRE-du-POITOU SUD) seront organisées de manière à enrichir ce document et le faire évoluer.**

Ensuite, après la période COVID, des réunions de quartiers, avec plus de secteurs, seront organisées.

Il sera impératif de faire des élus du Conseil Municipal Jeunes des acteurs privilégiés du présent projet.

Un numéro supplémentaire du bulletin municipal sera publié à plusieurs reprises, entièrement consacré aux questions environnementales, de projet de territoire et de transition énergétique

Il pourrait diffuser les dispositifs de l'Etat, du SMASP et de la CCHP pour progresser dans cette transition (atlas solaire, aides d'ingénierie et financière, dispositifs du SCOT, nouvelles contraintes, informations...)



## LE PROGRAMME D' ACTIONS D' INVESTISSEMENT

A définir en fonction de ce qui sera retenu :

- Aménagement centre-bourg de VEN-DEUVRE-DU-POITOU.
- Liaisons douces de bourgs.
- Liaisons douces entre communes, entre SAINT-MARTIN-LA-PALLU et NEUVILLE-DE-POITOU ou MIREBEAU.
- Étude urbanistique pour Etables.
- Réhabilitation îlot Gandin.

- Réhabilitation en logement social de l'école élémentaire de CHARRAIS.
- Programme d'extension de l'école de CHARRAIS.
- Devenir du Bar des 7 Tours.
- Aire de covoiturage à Saint Campin.
- Création d'un magasin de producteurs.
- Programme d'animation agricole.
- Ludothèque-bibliothèque à CHENECHÉ.
- Ancienne cantine de VARENNES à transformer en salle des associations raisonnée.

## COMPLEXE DE DEUX SALLES POLYVALENTES



## UN AN DE COVID

### Dans les écoles :

- L'an passé : école en distanciel, prêt de matériel informatique aux parents qui n'en possédaient pas, distribution de masques, mise en place du protocole sanitaire.
- cette année: mise en place du protocole sanitaire dans les classes, à la garderie et à la cantine, deux distributions de masques, soit 100 masques par enfant en primaire, école en distanciel.

### À l'EHPAD:

- En 2020: de nombreuses animations mises en place dans le respect des gestes « barrière » ont été présentées aux résidents.
- Cette année: des animations seront proposées au cours de l'été.

### Pour le personnel administratif et technique

Mise en place du protocole sanitaire, fourniture de masques, de gel et pour le personnel technique produits désinfectants dans chaque véhicule.

### Vaccination:

Un centre de vaccination à l'initiative de la Communauté de Communes du Haut-Poitou a été installé à Neuville-de-Poitou. Ce centre peut fonctionner grâce à l'aide de bénévoles: médecins, infirmières, personnel aidant (dont environ 17 personnes de la commune de Saint-Martin-la-Pallu).

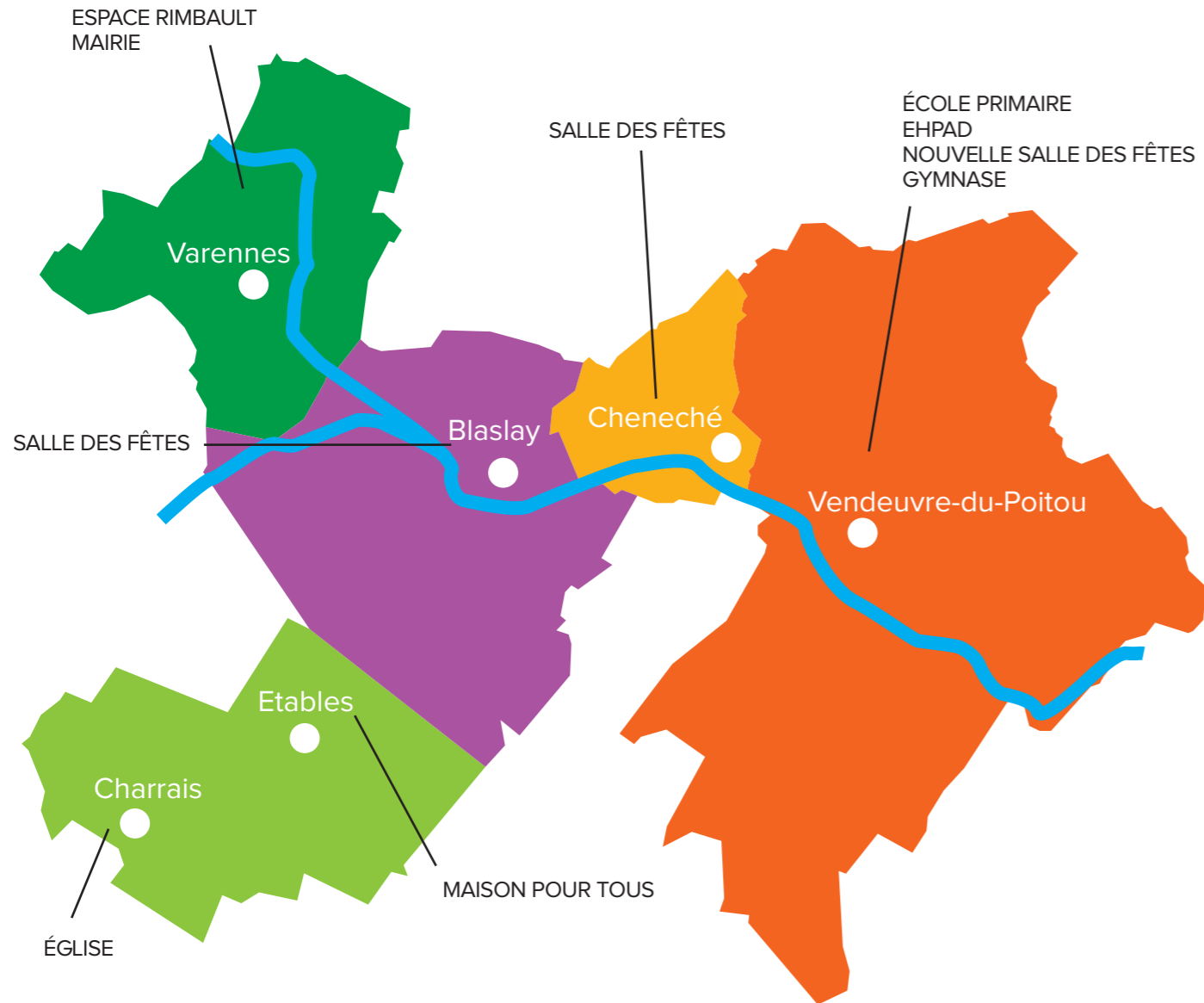
Les Pallu-Martinois peuvent bénéficier de ce service en s'inscrivant au secrétariat des mairies déléguées. La vaccination a débuté par les personnes âgées de plus de 75 ans et au fur et à mesure les personnes plus jeunes seront à leur tour vaccinées.

Les élus de la commune Fabienne PILLOT-TEXIER, Murielle BABIN, Marie-Chantal SABOURIN, Micheline CHARBONNEAU, Serge TAPIN ont constitué les listings des personnes vaccinables par tranche d'âge afin de les communiquer à la Communauté de Communes du Haut-Poitou, et lorsque que cela était nécessaire ont accompagné les habitants ne possédant pas de moyen de transport.



## ♥ DÉFIBRILLATEURS

Pour votre sécurité et celle des autres, la municipalité a fait l'acquisition de nouveaux défibrillateurs. Nous en compterons très bientôt 10 qui seront répartis sur l'ensemble de la commune de Saint-Martin-la-Pallu. Vous trouverez sur la carte ci-dessous la position de ces appareils ainsi que les coordonnées GPS des bâtiments auxquels ils sont associés.



### COORDONNÉES GPS

#### ■ VENDEUVRE-DU-POITOU

Ehpad : 46.73747, 0.31848  
 École : 46.73798, 0.30958  
 Salle des fêtes : 46.72905, 0.30519  
 Gymnade : 46.72815, 0.31826

#### ■ BLASLAY

Salle des fêtes : 46.73637, 0.24537

#### ■ CHENECHÉ

Salle des fêtes : 46.73910, 0.27834

#### ■ ETABLES

Maison pour tous : 46.70385, 0.22125

#### ■ CHARRAIS

Église : 46.69786, 0.19980

#### ■ VARENNES

Mairie : 46.75956, 0.20057

Espace Rimbault : 46.77530, 0.20756



## RAPPEL ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

### SCRUTIN DES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

#### Modification des bureaux de vote pour la prise en compte des mesures sanitaires

- Commune déléguée de BLASLAY  
Déplacement du bureau à la salle des fêtes de Blaslay - Place de l'Église.
- Commune déléguée de CHARRAIS  
Déplacement du bureau au groupe scolaire d'Etalles - Ecole primaire - 11bis place de la Mairie.
- Commune déléguée de CHENECHÉ  
Déplacement du bureau à la salle des fêtes de Chéneché - Impasse de la Cloche Bré.
- Commune déléguée de VARENNES.  
Inchangé - bureau à la salle de la mairie - rue de la Mairie.

#### ■ Commune déléguée de VENDEUVRE DU POITOU.

Bureau 1: déplacement du bureau à la mairie de Vendeuvre, 15 route de Lenclôtre.

Bureau 2: inchangé - école élémentaire Gérard Gauthier - 4 rue du Chemin Vert.

Bureau 3: inchangé - école maternelle Gérard Gauthier - 2 rue du Chemin Vert.

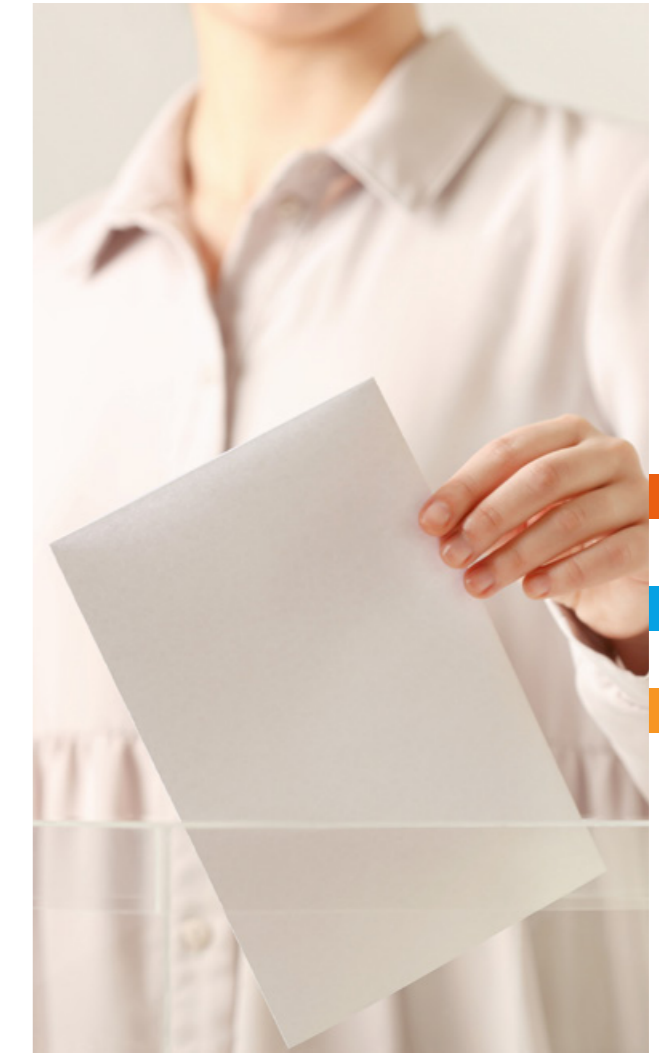
RAPPEL: UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EST OBLIGATOIRE POUR VOTER.

(Espace de communication libre de l'opposition) Message à l'ensemble des administrés de Saint-Martin-la-Pallu.

**Un peu plus d'un an nous sépare des élections municipales de Mars 2020 et j'ai l'impression que c'était hier. Nous avons cherché à comprendre notre place dans cette période et avons essayé le dialogue avec la majorité en place. Compliqué est un euphémisme ! Le droit de ne pas être d'accord ou de ne pas partager les choix et visions des sujets abordés est juste impossible tant la décision est verticale. Notre maire me rétorque souvent quand j'ose prendre la parole: « arrêtez les polémiques M. Bruneau ». En réalité ce qu'il juge être de la polémique n'est autre que des questions ou interrogations.**

Je nous invite, nous citoyens de la commune à nous emparer des sujets et projets structurants de celle-ci.

Mais quelle est la place du citoyen sur les choix: y'a-t-il des débats qui seront organisés pour parler de l'aménagement de la place de Vendeuvre? Pourrons-nous nous positionner sur le projet de réhabilitation de la bibliothèque de Chéneché? Aurons-nous la possibilité de



parler d'harmonisation des services des deux groupes scolaire Charrais et Vendeuvre? Une carte scolaire pour la répartition des enfants sera elle mise en place? Le projet de territoire sera-t-il débattu, liaison douce, aménagement de territoire...? Pourrons-nous suivre les conseils municipaux en Visio?

1 an de mandat et toujours cette question qui revient: mais qu'en est-il de l'équité des investissements sur le territoire?

En réalité toutes ces questions, malheureusement risquent fort de rester sans réponses.

Ma détermination aux questionnements reste intacte, mon engagement auprès de ceux qui nous ont fait confiance également,

Portez-vous bien

Max-André BRUNEAU pour la liste S'unir pour Construire.



# AGENDA

**13**  
JUILLET

Feu d'artifice sur le site des Tours Mirandes.  
**Vendeuvre-du-Poitou**

**28**  
AOÛT

Fête antique sur le site des Tours Mirandes.  
**Vendeuvre-du-Poitou**

**29**  
AOÛT

Foire aux melons.  
**Vendeuvre-du-Poitou**

**12**  
SEPT.

Vide grenier et rassemblement  
de vieux tracteurs et de vieilles voitures.  
**Varenes**

**25**  
SEPT.

Fête des vendanges.  
**Blaslay.**



## contacts

### ■ Mairie annexe de Vendeuvre-du-Poitou

15, route de Lençloître - Vendeuvre  
VENDEUVRE-DU-POITOU  
86380 Saint-Martin-La-Pallu  
**05 49 54 59 60**

### ■ Mairie annexe de Blasbay

1, place de l'Église de Blasbay  
BLASBAY  
86170 Saint-Martin-La-Pallu  
**05 49 54 13 24**

### ■ Mairie annexe de Charray

48, rue des Écoles d'Étables  
ETABLES - CHARRAY  
86170 Saint-Martin-La-Pallu  
**05 49 51 21 88**

### ■ Mairie annexe de Chéneché

6, rue Gilles de Rais  
CHENECHÉ  
86380 Saint-Martin-La-Pallu  
**05 49 51 24 61**

### ■ Mairie annexe de Varenes

5, rue de la Mairie de VARENES  
86110 Saint-Martin-La-Pallu  
**05 49 50 44 64**



Mairie de Saint Martin la Pallu

